

POUR LE DROIT DE MANIFESTER, ENCORE ET TOUJOURS !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 2 AOÛT 2019

La LDH a saisi, en urgence, le juge administratif de Nantes pour obtenir la suspension de l'arrêté portant interdiction de la tenue, dans le centre-ville de Nantes, d'une manifestation non déclarée le samedi 3 août 2019.

Quelques jours après la découverte du corps de Steve Maia Caniço, lundi dernier, un appel au rassemblement était lancé en élan de soutien aux proches du défunt.

Ce rassemblement a été interdit par un arrêté du préfet de la Loire-Atlantique, pris le 1^{er} août 2019, qui interdit toute manifestation ou rassemblement dans la plus grande partie du centre-ville de Nantes, le samedi 3 août 2019 entre 10h et 20h.

Cet arrêté pris moins de 48 heures avant le rassemblement prévu, restreignant ainsi la possibilité de le contester devant le tribunal administratif, porte une atteinte grave à la liberté de manifestation, empêchant ainsi la population de se recueillir et d'exprimer sa douleur.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

